

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

AMENDEMENT

N ° II-CF1058

présenté par

M. Philippe Vigier, M. Castellani et M. Pupponi

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 72, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.